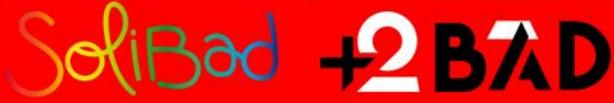




Comité Départemental
de Badminton



CHAMPIONNAT INTERCLUBS HOMMES

RÈGLEMENT

SAISON 2025/2026



Comité Départemental
de Badminton



Article 1 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

1 Les équipes doivent appartenir à des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton via la Ligue de Bretagne de Badminton et du Comité Départemental de Badminton d'Ille-et-Vilaine.

2 Chaque équipe doit être inscrite en début de saison et avoir acquitté les frais d'inscription (55 € par équipe) soit par chèque (indiquer au dos du chèque le nom du club et le nombre d'équipes inscrites dans chaque IC), soit par virement (indiquer le motif du virement : Nom du club, inscription n équipes en IC H, n équipes en IC mixte...). La date limite de dépôt des équipes est le 5 octobre 2025.

3 La fiche d'inscription pour chaque équipe doit impérativement mentionner les noms, adresses et téléphones et e-mails des responsables du Club et du capitaine.

La fiche d'inscription devra obligatoirement être envoyée par mail au secrétariat du Comité (contact@comite35badminton.fr) sous forme informatique (les inscriptions manuscrites seront refusées), les chèques d'inscription seront envoyés par courrier à l'adresse suivante :

Maison Des Sports - Comité 35 Badminton – 13B, avenue de Cucillé – 35 065 Rennes CEDEX

4 Chaque équipe sera composée de joueurs uniquement licenciés dans le club et titulaire d'une licence compétition. Le joueur doit être licencié (licence demandée et validée par la ligue) Les joueurs étant dans la liste en attente de paiement à la ligue ne pourront pas jouer tant que la ligue n'a pas validé le règlement.

5 Les joueurs étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisés ne peuvent pas jouer avant régularisation de leur situation.

6 Les joueurs des catégories « Cadets », « Juniors », « Séniors » et « Vétérans » sont autorisés à participer au championnat.

7 Les joueurs mutés : lors d'une rencontre, une équipe ne peut faire participer plus de 3 joueurs mutés.

8 Tous les joueurs quels que soient leurs classements peuvent participer au championnat interclubs hommes. Le classement pris en compte est celui du jeudi **précédant le 1er jour de la journée** (pour la totalité de la journée, c'est à dire sur les 2 ou 3 semaines)

9 Le nombre d'équipes engagées par un club en championnat interclubs hommes n'est pas limité par le nombre d'équipes engagées en championnat senior mixte. Ainsi, un club pourra engager une ou plusieurs équipes en Interclubs hommes même s'il n'a pas d'équipe engagée en Interclubs senior mixte.



Comité Départemental
de Badminton



Article 2 : STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

1 Pour la saison 2025-2026, le nombre de divisions et de poules sera fonction du nombre d'équipes inscrites.

2 Un club ne peut avoir plus d'une équipe par poule excepté dans la division la plus basse où il est encore possible d'avoir au maximum 2 équipes du même club dans la même poule si ce club inscrit plus d'équipes que le nombre de poules. Mais dans ce dernier cas, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe et ces 2 équipes se rencontrent systématiquement lors de la première journée.

3 Dans une même poule où 2 entités du même club évoluent, chaque joueur ne pourra évoluer que dans une seule et même équipe (ex. FIB, BCPF, ...).

Article 3 : Articulation avec les autres interclubs

Toutes les restrictions sont levées : Désormais, un joueur évoluant en IC Hommes pourra également jouer en IC Mixte, IC Corpo, IC Vétérans, ou en IC Jeunes pour les Cadets et Juniors.

Article 4 : ORGANISATION DU CHAMPIONNAT

- 1 Chaque équipe rencontre toutes les autres équipes de sa division ou de sa poule.
- 2 Les rencontres se jouent en matchs aller simples sauf si, compte tenu du nombre d'équipes inscrites, la commission IC Hommes est obligée de créer une poule de moins de 7 équipes, dans ce cas les équipes de cette poule réduite, se rencontreront en matchs « Aller-Retour »
- 3 Les rencontres se dérouleront impérativement dans la limite des dates fixées en début de saison et définies sous le terme de « *journée* ».
- 4 Les clubs qui reçoivent doivent envoyer leurs invitations 15 jours avant la première date de la rencontre et reprendre contact pour confirmation 8 jours avant la première date prévue.

a) Le capitaine de l'équipe qui reçoit doit obligatoirement proposer au capitaine de l'équipe adverse deux dates minimum avec si possible 2 jours non identiques.

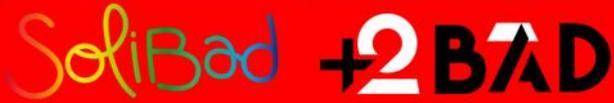
b) Une rencontre ne pourra sortir de la « *journée* » qu'avec l'accord du responsable du championnat. La rencontre devra obligatoirement se jouer lors de la première semaine de la journée suivante. Les 2 équipes ne pourront en aucun cas reporter la rencontre de la journée suivante (ex : 2 équipes reportent la J3, donc ils joueront dans la première semaine de la J4 et ne pourront pas reporter leur rencontre respective de la J4).

Article 5 : DEROULEMENT DES RENCONTRES

1 Chaque rencontre entre 2 équipes les opposera sur 6 matchs dans les 2 disciplines, suivant la répartition :



Comité Départemental
de Badminton



- 4 matchs en simple homme – (SH),
- 2 matchs en double hommes – (DH),

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants de 21 points en tie-break.

2 Le capitaine doit fournir la composition complète de son équipe et la valider sur Badnet avant le début de la rencontre.

a) Toute équipe présentant un ou plusieurs matchs forfaits non annoncés 48 h avant la rencontre, ne pourra pas contester la modification de l'équipe adverse au dernier moment.

b) L'ordre des matchs est déterminé par le Juge-arbitre ou par les 2 capitaines s'il n'y a pas de Juge-arbitre.

3 L'ordre dans lequel les joueurs sont placés en simple doit obligatoirement respecter leur classement au jour de la rencontre. **Le classement pris en compte est celui du jeudi précédant le 1^{er} jour de la journée (pour la totalité de la journée, c'est-à-dire sur les deux semaines).**

C'est le classement qui est pris en compte, pas le nombre de points, ainsi, si 2 D9 doivent jouer les simples, quel que soit leur nombre de points, ils peuvent jouer le SH1 ou le SH2.

Il en est de même pour l'**ordre des doubles hommes** : il faut absolument respecter « la moyenne » des classements, pas des points.

Ex. 1, si une équipe présente un double comportant une paire D7/D8 et un second double comportant une paire D8/D8, alors la paire D7/D8 doit obligatoirement faire le double **1**.

Ex. 2, si un double comporte une paire D7/D9 et l'autre double comporte une paire D8/D8, alors il n'y a pas d'ordre à respecter.

4 Un même joueur d'une équipe

a) Ne peut pas pour une même « journée » de championnat départemental jouer dans 2 équipes d'IC Hommes différentes.

b) Ne peut pas disputer lors d'une même rencontre, ni plus de 2 matchs, ni 2 matchs d'une même discipline.

c) Ne pourra pas redescendre dans une division inférieure ou jouer dans une autre équipe de son club évoluant dans la même division au sein d'une autre poule dès lors qu'il aura effectué deux journées dans une division du championnat départemental.

d) Peut tout de même remplacer un joueur (blessé ou absent) d'une équipe évoluant dans une division supérieure mais uniquement sur dérogation (demande faite auprès du responsable de la poule) et ce, deux fois seulement, ensuite, il ne pourra plus redescendre dans sa division d'origine.

5 Forfait sur un match : si un match est forfait, c'est obligatoirement le double homme 2.

Forfait sur plusieurs matchs (absence de 2 joueurs) : ce sont le simple homme 4 et le double homme 2

6 A la suite d'une blessure ou autre raison, un set non terminé est gagné par l'adversaire sur le score au moment de l'arrêt du match. Sur Badnet, veuillez noter le score atteint au moment de l'arrêt, puis cochez la case « *Ab* » en dessous du match perdu par le joueur qui abandonne.

Si ce joueur devait jouer un second match, il peut être remplacé par un joueur qui n'a pas un meilleur classement et qui n'a pas déjà deux matchs à jouer.

Si ce joueur ne peut être remplacé, alors le match non joué est perdu par forfait 21-0 21-0, mais ne sera pas sanctionné par -1 sur la rencontre. Sur Badnet, cochez la case *Wo* sous le match perdu.

7 L'heure du début de la rencontre ne doit pas dépasser 21H. Si une rencontre débute après 21H, l'équipe fautive se verra retirer 1 point sur la rencontre.

8 La fourniture des volants est partagée entre les équipes et le choix des volants est laissé aux joueurs à savoir :

Match où sont présents des joueurs classés R ou N : Volants plumes

A titre expérimental les volants hybrides ou synthétiques sont autorisés dans les cas suivants :

Match où sont présents des joueurs classés D : Volants plumes ou hybrides et synthétiques homologués par la FFBaD : Si l'un des joueurs souhaite jouer en hybride ou synthétique et l'autre en plumes, c'est le volant plume qui prévaut.

Match où sont présents des joueurs classés P ou NC : Volants plumes ou hybrides et synthétiques homologués par la FFBaD ou plastiques : Si l'un des joueurs souhaite jouer en plastique c'est son choix qui prévaut.

Remarque : les équipes doivent prévoir des volants plumes s'ils ont des joueurs classés.

Article 6 : SAISIE ET TRANSMISSION DES RESULTATS

- 1** A l'issue de chaque rencontre, le **capitaine** de l'équipe **victorieuse** dispose de 48 heures pour saisir les résultats sur Badnet.
- 2** Le capitaine adverse doit contrôler sur Badnet la bonne saisie des matchs et la confirmer
- 3** En cas de non confirmation dans un délai de 7 jours, le responsable du championnat IC Hommes validera la rencontre et l'exportera sur Poona

Article 7 : LE CLASSEMENT DES EQUIPES

- 1** Le classement des équipes par division et par poule s'établira en fonction :
 - du nombre de points,
 - si égalité, alors de la différence de matchs gagnés et perdus,
 - si encore égalité, alors de la différence de sets gagnés et perdus,
 - si encore égalité, alors de la différence de points gagnés et perdus,



Comité Départemental
de Badminton



- si encore égalité, alors seront pris en compte les résultats de la rencontre ayant opposée les ex aequo.

2 La rencontre est gagnée par l'équipe ayant remporté le plus de matchs. La victoire rapporte 3 points, une égalité sur le nombre de matchs gagnés rapporte 2 points, une défaite rapporte 1 point. Il n'y a aucun point « bonus » ni défensif ni offensif.

3 Un champion sera désigné pour chaque poule.

Seule l'équipe vainqueur de la Division 1 (H1) se verra remettre une coupe. Elle sera désignée « Championne de l'Interclubs Hommes départemental ».

Article 8 : REGULATION DES MONTEES ET DES DESCENTES

Le nombre de montées et de descentes à l'issue de la saison 2025-2026 sera communiqué aux capitaines en début de saison prochaine car elles se feront en fonction du nombre d'équipes **effectivement** inscrites.

A titre d'exemple, voici comment, **théoriquement**, les montées et descentes vont s'articuler :

La saison 2024-2025 se composait de 3 divisions, une poule en H1, deux poules en H2, trois poules en H3. Voici comment se feront les montées et descentes pour la saison 2025-2026

Les premiers de chaque H3 montent directement en H2

Les derniers de chaque H2 descendent directement en H3

Les deux avant-derniers de chaque H2 joueront un match de barrage afin de déterminer celui qui va descendre

Les deux premiers de chaque H2 montent directement en H1

Les deux derniers de la H1 descendent en H2

Article 9 : FORFAITS, SANCTIONS, PENALITES

1 Forfait d'une équipe sur un ou plusieurs matchs

Pour être valide, même pour un forfait annoncé, en déplacement ou non, les joueurs de l'équipe adverse doivent être présents à l'annonce de chaque match.

2 Forfait d'une équipe sur une journée

Une équipe qui déclare forfait pour une journée sera classée dernière de sa poule. Ses droits d'engagement ne seront pas remboursés. Tous les résultats obtenus contre cette équipe seront déclarés nuls.

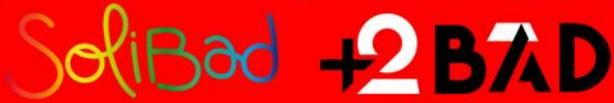
3 Rencontre jouée hors journée du calendrier

Pour une rencontre jouée en dehors de la journée sans l'autorisation du responsable du championnat, l'équipe fautive se verra sanctionnée de la perte d'un point sur la rencontre.

Pour une journée jouée en dehors de la semaine de report, les 2 équipes perdent 1 point sur la rencontre.



Comité Départemental
de Badminton



4 Joueurs sans licence et/ou suspendus et/ou non autorisés

Pour tout match effectué par un joueur non licencié au moment de la rencontre ou étant sous le coup de sanctions disciplinaires (suspension ou bien amende) et/ou non autorisé alors ses matchs sont déclarés perdus.

5 Ordre des joueurs

Le non-respect de l'article 4-3 entraîne :

- ✓ Pour les doubles hommes, la perte des 2 matchs
- ✓ Pour les simples : la perte des simples pour lesquels la hiérarchie des classements n'est pas respectée.

6 Jouer dans 2 équipes, Jouer plus de 2 matchs, Jouer en division inférieure

Le non-respect de l'article 5-4 entraîne la perte de tous les matchs du joueur fautif sur la « journée ».

7 Le juge-arbitre de la rencontre, ou la commission championnat lors d'un conseil d'administration du Comité Départemental, a le pouvoir de disqualifier une équipe qui aurait concédé des matchs par forfait dans le but de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive. Dans ce cas, il n'est pas tenu compte des résultats des précédentes rencontres de cette équipe qui ne participera plus à la compétition et sera classée dernière de sa division.

8 Par soucis d'équité sportive, lors deux dernières journées, seuls les joueurs ayant joué au moins la moitié des matchs jusqu'alors peuvent jouer ces deux dernières rencontres.

Article 10 : CONCLUSION

Toute équipe contrevenant à l'un des articles du règlement se verra directement sanctionnée par le responsable de sa poule.

Si un événement non prévu par ce règlement survient en cours de saison, il sera étudié par le responsable de la poule.

Toute réclamation sera à faire auprès de la commission concertation du comité.

Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement fédéral s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement.

Article 11 : Responsables saison 2025-2026

Les responsables de la commission Interclubs Hommes pour la saison sont :

- Pour la division 3 : Serge Ackermann : ackermann.serge@orange.fr
- Pour les divisions 1 et 2 : Allan Lhotellier : allan.lhotellier@outlook.com